



MISS URBAN FOOTING

Règlement général 2025

Version 01



La quatrième édition de la **Miss Urban Footing** est une manifestation sportive atypique rassemblant des **équipes exclusivement féminines** sur un parcours urbain non chronométré où seule la bonne humeur est réglementée. Le Comité Miss Pays de Grasse a confié au Club PAM Loisirs l'organisation sportive de l'épreuve dont le service des sports de la Ville de Grasse est partenaire.

Le **dimanche 28 septembre 2025** le parcours de 3,4 km (2 boucles de 1,7 km) serpentera dans les ruelles du centre historique de Grasse avec un départ et une arrivée au Jardin des Plantes.

Art 1 – Allure libre :

Il ne s'agit pas d'une compétition, l'allure des équipes est libre, en marchant, trottinant ou en courant.

Art 2 – Inscription gratuite simplifiée :

L'épreuve est ouverte exclusivement aux femmes (adultes, seniors, enfants) sans condition d'âge. Les inscriptions se font exclusivement via les adresses e-mail pam.loisirs@orange.fr ou comitemissgrasse@gmail.com en indiquant obligatoirement pour chaque équipe les noms et prénoms des cinq participantes. Vous pouvez nommer votre équipe.

Art 3 – Catégories :

Par équipes féminines de 5 personnes :

- **Miss** (candidate de chaque commune participante à Miss Pays d'Azur)
- **Adulte** (particuliers, seniors, associations, entreprises, sponsors ...)

En individuelles :

- **Bambin** (4 à 7 ans)
- **Enfant** (8 à 12 ans)

Art 4 – Les parcours (départ et circulation groupés hors voie de circulation) :

Equipes Miss et Adulte : deux boucles de 1,7 km.

Equipes Séniors : une seule boucle de 1,7 km.

Bambin (en individuelle) : deux boucles dans le Jardin des Plantes (240 mètres).

Enfant (en individuelle) : quatre boucles dans le Jardin des Plantes (480 mètres)

Les parcours sont sous la surveillance de bénévoles qui attestent le respect des parcours empruntés.

En cas de manquement l'équipe fautive ne participera pas à la remise des récompenses ni au tirage au sort de la cagnotte.

Page 1/3



Association PAM Loisirs – Club Privé

Siège social : 73, chemin de la Croix de Ciselle – 06530 CABRIS

Salle de Fitness : Place du Barri – 06130 GRASSE

Portable : 06.82.67.16.35 - @ : pam.loisirs@orange.fr

Site WEB : www.pam-loisirs.com

Agrément Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports n° 06-S-09-2009-D

Identifiant SIRET : 510 834 617 00019 - Code APE : 9312Z

Art 5 – Récompenses :

L'épreuve n'est pas chronométrée cependant les équipes arrivées premières dans chaque catégorie seront récompensées par des cadeaux et goodies offerts par les partenaires et sponsors de la manifestation.

Dans le cas d'inscriptions multiples dans les catégories association, entreprise ou sponsor seule une équipe sera récompensée.

Les récompenses sont distribuées à la fin de la manifestation.

Art 6 – La Cagnotte :

Une cagnotte en bons cadeaux offerts par les partenaires et sponsors de la manifestation est à gagner par tirage au sort parmi toutes les équipes participantes sous condition d'avoir terminé leurs parcours et que les cinq participantes soient physiquement présentes lors du tirage au sort. Selon le montant final de la cagnotte un ou plusieurs tirages au sort pourront être organisés.

Art 7 – Le Village des Associations :

La Miss Urban Footing offre aux associations caritatives ou d'entre-aide la possibilité de disposer d'un espace pour assurer la promotion de leurs œuvres. Cette mise à disposition d'un stand est gratuite sous condition que l'association inscrive à minima une équipe dans une catégorie de son choix. Le stand sera décoré et animé par l'association. La présence des associations est soumise à l'approbation des organisateurs.

Art 8 – Responsabilité :

La Miss Urban Footing n'est pas une compétition officielle, chaque participante engage sa responsabilité personnelle juridique et de santé sans possibilité de recours vis-à-vis des organisateurs. Les Bambins, Enfants et mineures sont sous la responsabilité directe d'au moins un parent.

Art 9 – Conditions particulières :

- L'inscription et la participation à la manifestation implique l'acceptation du présent règlement.
- Les équipes en catégories associatives, entreprises etc. peuvent porter leur marque et logo.
- Les organisateurs peuvent refuser des inscriptions et exclurent des équipes qui ne respecteraient pas l'éthique de la manifestation. Leurs décisions et sans appel.



Timing prévisionnel :

- 8h45 : remise des dossards
9h45 : départ de la course BAMBIN, 2 boucles dans le Jardin des Plantes, 240 mètres
10h : départ de la course ENFANT, 4 boucles dans le Jardin des Plantes, 480 mètres
10h20 : échauffement Zumba
10h30 : départ groupé de la course,
circulation groupée Jardin des Plantes, Cours H. Cresp, centre-ville
11h30 : remise des coupes
12h : tirage(s) au sort de la cagnotte
12h15 : cocktail offert aux participantes

Sous réserve de modifications ultérieures



Inscriptions et renseignements :

par e-mail : comitemissgrasse@gmail.com ou pam.loisirs@orange.fr
par téléphone : 06 82 67 16 35 ou 06 64 25 11 23

Page 3/3



Association PAM Loisirs – Club Privé
Siège social : 73, chemin de la Croix de Ciselle – 06530 CABRIS
Salle de Fitness : Place du Barri – 06130 GRASSE
Portable : 06.82.67.16.35 - @ : pam.loisirs@orange.fr
Site WEB : www.pam-loisirs.com

Agrément Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports n° 06-S-09-2009-D
Identifiant SIRET : 510 834 617 00019 - Code APE : 9312Z